

Digitalisation des timbres fiscaux et innovations publiques au Burkina Faso : entre modernisation administrative et inégalités numériques

Windlanaba Etienne KABORE^{1*}
Yisso Fidèle BACYE¹

Résumé

Les innovations publiques peuvent participer au développement d'un pays. De plus en plus, la tendance est à la numérisation des services publics. Les timbres fiscaux ne sont pas en reste. Depuis sa dématérialisation en 2023, des difficultés subsistent dans le processus de légalisation des documents officiels. C'est dans ce sens que cette étude poursuit l'objectif de cerner les opportunités et les contraintes de la digitalisation des timbres fiscaux au Burkina Faso. A travers une approche mixte (quantitative et qualitative), cette recherche a investi les enjeux de la digitalisation des timbres fiscaux. Des résultats d'enquête, de multiples défis et contraintes entravent la mise en œuvre de cette innovation. Il s'agit du problème de la connexion, du doublage des timbres, du temps mis pour les légalisations autant de contraintes qui accablent les utilisateurs. Cependant, la dématérialisation présente également des avantages. Les résultats de la présente étude suggèrent le renforcement des services en logistique et ressources humaines tout en réduisant le coût de la connexion et offrir une alternative dans la poursuite des timbres physiques. Du reste, pour une opérationnalisation réussie de la digitalisation des timbres fiscaux, l'engagement de tous les acteurs est déterminant dans le processus en cours.

Mots-clés : digitalisation, e-timbre, timbres fiscaux, innovations, légalisation, Burkina Faso

Digitization of tax stamps and public innovation in Burkina Faso: between administrative modernization and digital inequality

Abstract

Public innovations contribute to a country's development. There is a growing trend towards digitising public services. Revenue stamps are no exception. Since their dematerialisation in 2023, there have been ongoing issues with the legalisation of official documents. Against this backdrop, this study aims to identify the opportunities and constraints of digitising revenue stamps in Burkina Faso. Using a mixed approach

¹ Université Thomas Sankara, centre universitaire de Tenkodogo, Laboratoire genre et Développement.

***Auteur correspondant** : Windlanaba Etienne KABORE, Email : wendmimtiri@gmail.com. ORCID iD : 0009-0007-1342-9198

DOI : <https://doi.org/10.64707/revstlsh.v4i1i2.1919>

(quantitative and qualitative), this research examined the challenges of digitising revenue stamps. A field survey revealed that multiple challenges and constraints hinder the implementation of this innovation. These include connection problems, duplicate stamps and the time required for legalisation. These constraints weigh heavily on users. However, digitisation also has advantages. The results of this study therefore suggest strengthening logistics and human resources services, reducing connection costs, and offering an alternative to the continued use of physical stamps. Furthermore, the commitment of all stakeholders is crucial to the ongoing process of successfully implementing the digitisation of tax stamps.

Keywords : digitisation, e-stamp, tax stamps, innovations, legalisation, Burkina Faso

Introduction

La crise sanitaire (COVID 19) qui a secoué le monde en début 2020, peut être considéré comme un facteur ayant booster le secteur du numérique (S. Kudyba, 2020). En imposant la distanciation physique, dans un monde de travail, de rencontres humaines, cette pandémie, a créé la nécessité d'innover dans tous les secteurs (L. Li *et al.*, 2023). Ainsi, télétravail, réunion en ligne, dématérialisation de certains services publics, sont entre autres des innovations majeurs mises en œuvre pour réduire les contacts humains (OECD, 2021). Ces innovations sont considérées comme des facteurs de modernisation des pratiques traditionnelles de travail des hommes (E. Battisti *et al.*, 2022 ; T. S. Friedrich & B. Vicari, 2023). La modernisation de l'administration se hisse désormais au rang des orientations stratégiques des pouvoirs publics qui entendent la rendre efficace et au service des usagers en leur assurant un service de qualité (O. Lisein, 2003 ; L. Ettahiri et L. Benazzou, 2022 ; P.-C., Pupion, 2018 ;). Pour atteindre cet objectif, un appel en faveur de l'innovation dans le secteur public est nécessaire (V. Bekkers & L. Tummers, 2018). Au Maroc par exemple, les technologies de l'information et de la communication ont plus que jamais orienté la stratégie de modernisation vers l'intégration des technologies (informatique et numérique) dans le processus organisationnel des administrations publiques. Outre la modernisation, la digitalisation répond à l'urgence imposée par la transformation des relations inter-individus (M. Aubert *et al.*, 2016). Dans ce sens, la digitalisation apparaît comme une solution fiable pour réduire les dépenses de l'État et améliorer le fonctionnement global des institutions publiques (L. Ettahiri & L. Benazzou, 2022 ; M. Aubert, 2016).

Analysant précisément l'apport de la digitalisation à la performance de l'administration fiscale, des auteurs (B. Jacobs, 2017, L. Ettahiri & L. Benazzou, 2022, D. Harrison, 2013) estiment en effet que ses bénéfices sont nombreux : l'amélioration du rendement économique, le bien-être, le développement durable, l'efficacité organisationnelle, la qualité des services, la réduction des délais de livraison, des coûts de transaction, etc.

En outre sur le plan fiscal, le premier apport de la digitalisation se traduit par l'instauration des services en ligne qui ont facilité les démarches administratives des contribuables et qui ont servi à créer une flexibilité dans la déclaration du revenu global pour les personnes physiques ou la déclaration du résultat fiscal pour les personnes morales. Avec les services en ligne, l'opération de paiement est associée à l'opération de déclaration, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ceci a bien contribué à réduire les restes à recouvrer chez la Direction Générale des Impôts (DGI) et à renflouer la caisse de l'État (L. Benazzou et L. Ettahiri, 2021).

Cependant, il existe diverses contraintes particulièrement d'ordre anthropique en lien avec l'adoption de la dématérialisation telles que les résistances au changement que manifestent certains agents publics, le manque de matériel nécessaire à l'exécution de l'innovation, la marginalisation de populations à travers l'accès à internet et autres exigences de l'utilisation du produit (Ndiaye, 2019). La digitalisation, comme tout processus de changement, suscite des inquiétudes, des préoccupations et une certaine incertitude, ce qui rend indispensable la mise en place d'un accompagnement (A. Dudézert, 2018).

Dans tous les domaines d'activités au Burkina Faso, on assiste à la dématérialisation des offres de services. Dans le domaine de la fiscalité, le e-timbre fiscal s'impose en remplacement des timbres physiques fiscaux pour lesquels l'on enregistre régulièrement une pénurie. Le système de timbres physiques est présenté comme arborant diverses limites entre autres : le processus d'acquisition, d'approvisionnement, de vente et d'utilisation qui était totalement manuel. Aussi, il se caractérise par une faible maîtrise des coûts de gestion, des coûts supplémentaires pour le stockage, l'impossibilité d'établir les statistiques sur l'usage final, la possibilité de trafic de faux timbres et des encaissements hors cadre légal (S. Tianabou, 2022). Ces arguments justifieraient entre autres, la dématérialisation des timbres fiscaux. Les enquêtes exploratoires révèlent des pratiques diversifiées dans le cadre des légalisations dans les commissariats de Ouagadougou. D'un côté

l'exigence d'imprimer les timbres avant de passer à la légalisation des documents, de l'autre, il suffit de se présenter devant l'autorité muni des numéros des timbres inscrits sur les documents à légaliser pour que ce dernier procède à l'oblitération de ceux-ci. En outre, les usagers qui ne peuvent accéder à la plateforme e-timbre se les procurent au prix de 300FCFA l'unité auprès de revendeurs. En sus, les enquêtes exploratoires ont permis de se rendre compte des rejets de demandes de légalisation du fait de la précarité du réseau internet. Ce problème a été également signalé par les revendeurs qui accusent le système de ne pas être fiable. Les recherches antérieures présentent l'innovation publique comme la clé du développement des pays, l'indicateur de la modernisation et de la rentabilisation des économies des pays. Cependant, la question de leur adoptabilité par les populations, n'est pas assez analysée. Dans ce contexte, comment la dématérialisation est-elle socialement reçue et institutionnellement appropriée à Ouagadougou (Burkina Faso)? Il s'agit d'analyser le rapport social à la dématérialisation et son appropriation institutionnelle. L'objectif de cette recherche est de ce fait double : cerner les logiques sociales et institutionnelles qui structurent l'adoption du e-timbre et enfin analyser les effets de cette innovation sur les relations entre citoyen et administration.

Le cadre théorique de cette recherche s'inscrit dans une approche sociologique de l'innovation publique, mobilisant à la fois la théorie des champs sociaux (P. Bourdieu, 1976) et de la diffusion des innovations (Rogers, 2003). La théorie des champs sociaux permet de comprendre les inégalités d'accès aux innovations. P. Bourdieu (1976) utilise les concepts de capital économique et de capital culturel pour asseoir cette théorie. En partant donc de cette théorie, l'on met en évidence le rôle du capital économique dans l'adoption du e-timbre dans la mesure où les usagers ont besoin de smartphone et de connexion. Ils mobilisent également le capital culturel car la manipulation du e-timbre nécessite la maîtrise des outils numériques. En parallèle, la théorie de la diffusion de l'innovation établit que l'adoption d'une technologie dépend de la perception de son utilité de sa compatibilité avec les pratiques existantes et du degré de confiance envers l'institution porteuse. De ce point de vue, cette théorie permet de mettre en relation l'adoption du e-timbre et sa valeur d'usage. L'articulation de ces deux théories permet de concevoir l'adoption du e-timbre comme un processus socialement différencié. En effet, les agents ayant de forts capitaux adopteront plus rapidement le e-timbre comparativement aux groupes défavorisés qui vont opter pour des stratégies de contournement. Ce travail décline la

méthodologie de recherche, la présentation et la discussion des résultats.

1- Méthodologie

1.1- Méthode de la recherche

La recherche est de type transversal et se situe dans le paradigme compréhensif afin d'appréhender les significations que les acteurs donnent à une innovation publique. La question de la dématérialisation des timbres fiscaux au Burkina Faso, eu égard aux objectifs de la recherche, centrés sur la mesure des contraintes d'adoptabilité et les opportunités créées directement ou indirectement et qui alimentent les économies individuelles et collectives nécessite l'adoption d'une double perspective de mesure d'occurrence et de compréhension. Ce double objectif impose une méthode mixte.

1.2- Populations

Dans le cadre de cette recherche, la population cible est constituée d'usagers de services publics pour lesquels l'offre de service est assujettie à l'achat d'un timbre fiscal. Prioritairement, il s'est agi de personnes demandant les services de légalisation et de commerçants revendeurs des timbres aux alentours des commissariats. Il a été également jugé pertinent d'interroger des agents publics officiant dans les services de légalisation notamment dans les commissariats. Outre ce type de cible, les agents publics des mairies des arrondissements ont également été interrogés pour évaluer les changements constatés dans leurs ventes avec l'introduction du e-timbre.

1.3- Échantillonnage et échantillon

1.3.1. Échantillonnage et échantillon du volet quantitatif

Pour le volet quantitatif, le recrutement des personnes à enquêter s'est fait dans les services publics (commissariats de police, mairies, arrondissements). Des enquêteurs ont été formés pour sillonner ces services sur toute l'étendue de la commune de Ouagadougou. Les participants ont été ainsi choisis à travers un échantillonnage accidentel. De façon opérationnelle, les enquêteurs se rendaient dans les commissariats aux heures de demande de service de légalisation pour négocier avec les usagers, leurs consentements à participer à l'enquête. Cette technique d'échantillonnage accidentel nous semble pertinente car il nous aurait été objectivement contraignant d'accéder aux enquêtés en dehors des commissariats.

Pour constituer la taille de l'échantillon quantitatif, les paramètres suivants ont été considérés : taille de la population : (2415266) (INSD, 2019) en estimant que toute la population de Ouagadougou est susceptible de demander le service ; niveau de confiance (95%) ; marge d'erreur (5%). En appliquant la formule de Schwartz ($n = z^2 \times p (1 - p) / m^2$), la taille de l'échantillon pour cette recherche est estimée à 385 individus. Un taux de non-réponse de 10% est considéré portant à 424 le nombre total de personnes pressenti, mais 405 personnes ont été effectivement interrogées.

1.3.2. Échantillonnage et échantillon du volet qualitatif

Pour le volet qualitatif, l'échantillonnage a nécessité la mobilisation de trois techniques pour le choix des participants. Un échantillonnage raisonné a été adopté pour le choix des agents travaillant dans les services de légalisation (commissariats). Pour les revendeurs des timbres aux alentours des commissariats, nous avons opté pour un échantillonnage accidentel. En ce qui concerne les mairies des arrondissements, nous avons privilégié un échantillonnage exhaustif dans la mesure où nous souhaitons explorer les réalités de chaque mairie. Pour ce volet, les participants sont au nombre 19 soit 12 revendeurs et 7 agents publics chargés de légalisation.

1.4- Techniques et outils de collecte des données

Une recherche documentaire a permis de faire la revue de la littérature présentant les différents thèmes abordés en termes d'innovations publiques et de leur acceptabilité par les populations. Le lien entre innovations publiques notamment la digitalisation dans le secteur administratif et le développement sont les différents éléments ayant nourri la problématisation de l'objet de recherche. Adoptant une démarche mixte, il s'est agi d'entretien approfondi opérationnalisé à l'aide d'un guide d'entretien d'une part dans le cadre du volet qualitatif, d'enquête mise en œuvre à l'aide d'un questionnaire d'autre part, pour le volet quantitatif.

1.5- Traitement et analyse des données

Les données quantitatives ont été apurées et soumises à une analyse descriptive dans une logique argumentative et de croisement de données qualitatives et quantitatives. Pour l'exploitation des données qualitatives, les entretiens ont été soumis à transcription intégrale. Le corpus obtenu a fait par la suite, l'objet d'une analyse de contenu thématique. Notre échantillon n'étant pas aléatoire, il n'est pas pertinent

d'utiliser une analyse inférentielle. En dépit de cette contrainte, il a été fait recours au *Khi-deux* pour mesurer les dépendances entre variables et au *Vcramer* pour quantifier l'intensité des associations. Dans cette perspective, les résultats sont des indicateurs descriptifs. Ils ne sont pas utilisés comme des preuves inférentielles.

1.6- Autorisations administratives et éthiques

Des demandes d'entrevues ont été adressées, au trésor public, à la Direction Générale des Impôts et au Ministère de la sécurité. Les demandes adressées au Trésor Public et à la Direction Générale des Impôts visaient à obtenir l'accès aux données des arrondissements afin de saisir la pertinence et les coûts de mise en œuvre de cette innovation mais les réponses sont restées vaines. Pour le ministère de la sécurité, il a été question d'obtenir l'autorisation de sillonner les commissariats de police pour non seulement interviewer les usagers mais aussi les agents de légalisation.

2- Présentation, interprétation et discussion des résultats

2.1- Caractéristiques sociodémographiques des participants à l'enquête quantitative

Les personnes interrogées vivent en milieu rural et urbain. Elles ont été interrogées sans distinction de sexe, de niveau d'instruction et de catégorie d'âge. La répartition selon le sexe et le lieu de résidence montre que 63% sont de sexe masculin et plus de la moitié de ces hommes résident en milieu urbain. Les femmes interrogées, 38,9 %, sont nombreuses en milieu rural. Parmi les 405 personnes interrogées, 61,7% ont un niveau supérieur avec 62,5% résidant en ville. La majorité de la population enquêtée, 64,2%, a un âge compris entre [25-50 ans]. Les différentes modalités des caractéristiques sociodémographiques sont présentées dans le tableau 1 :

Tableau 1: caractéristiques sociodémographiques

		Lieu de résidence		
		Rural (%)	Urbain (%)	Total (%)
Sexe	Féminin	7 (38,9)	143 (37,0)	150 (37,0)
	Masculin	11 (61,1)	244 (63,0)	255 (63,0)
	Total	18 (100)	387 (100)	405 (100)
Niveau d'éducation	Aucun	6 (33,3)	18 (4,7)	24 (5,9)
	Primaire	3 (16,7)	32 (8,3)	35 (8,6)
	Secondaire	1(5,6)	95 (24,5)	96 (23,7)
	Supérieur	8 (44,4)	242 (62,5)	250 (61,7)

	Lieu de résidence			
		Rural (%)	Urbain (%)	Total (%)
	Total	18 (100)	387 (100)	405 (100)
Catégorie d'Age	[18-25 ans]	4 (22,2)	135 (34,9)	139 (34,3)
]25-50 ans]	13 (72,2)	247 (63,8)	260 (64,2)
]50 ans et +[1(5,6)	5 (1,3)	6 (1,5)
	Total	18 (100)	387 (100)	405 (100)

Source : enquête de terrain, novembre 2024- mai 2025

2.2- Caractéristiques sociodémographiques des participants aux entretiens

Les participants aux entretiens sont des revendeurs dont l'âge varie entre 20 et 59 ans avec une moyenne estimée à 30 ans. Les plus expérimentés ont 20 ans dans l'activité de vente (femme de 35 ans et homme de 59 ans) contrastent avec les novices (2-3 mois, particulièrement étudiants de 22-25 ans). Les femmes interrogées sont des tenantes de commerce d'eau, de parkings et profitent vendre des timbres fiscaux. Les hommes revendeurs sont des étudiants ou des commerçants. Ils exercent près des commissariats ou mairies.

2.3- Une adoption socialement structurée

Les données recueillies montrent que 75,8% des personnes interrogées ont déjà utilisé le timbre numérique. Le croisement du niveau d'éducation et l'utilisation du e-timbre montre que nombreuses sont les personnes ayant un niveau d'éducation supérieur (82%) et secondaire (72,9%) tel que l'indique le tableau 2.

Tableau 2: niveau d'éducation et utilisation du timbre

Niveau d'éducation	Utilisation du timbre numérique		Total
	Non	Oui	
Aucun	13 (54,20%)	11 (45,80%)	24 (100,00%)
Primaire	12 (34,30%)	23 (65,70%)	35 (100,00%)
Secondaire	26 (27,10%)	70 (72,90%)	96 (100,00%)
Supérieur	45 (18,00%)	205 (82,00%)	250 (100,00%)
Total	96 (23,70%)	309 (76,30%)	405 (100,00%)

Source : données de terrain, novembre 2024-mai 2025

Le test du Khi-carré est $p=0,001 < 0,05$, ce qui signifie qu'il existe une association statistiquement significative entre le niveau d'instruction et l'utilisation du timbre. Le rapport de vraisemblance confirme d'ailleurs la robustesse de ce résultat. Les entretiens menés dans les

arrondissements corroborent cette relation. En effet, « le niveau d’instruction de la population généralement bas ne permet pas d’implémenter facilement cette innovation. Les utilisateurs sont surtout ceux qui ont un bon niveau d’instruction », estime un agent du service des légalisations. Cependant, il convient de noter que le niveau d’instruction n’est pas un l’unique facteur déterminant l’utilisation du e-timbre.

Pour les enquêtés qui déclarent avoir utilisé le timbre numérique, 56,5% l’ont acheté chez un revendeur à cause du manque de maîtrise de la procédure d’achat en ligne et la facilité et rapidité d’en trouver chez le revendeur expliquant de ce fait, le faible taux d’achat en ligne même si 54,6% connaissent bien la plateforme e-timbre. Le manque d’adoption systématique du e-timbre peut s’expliquer par la théorie des champs de P. Bourdieu (1976). L’auteur suppose que les actions des acteurs sociaux sont déterminées par leurs positions dans le champ et des ressources dont ils sont dépositaires. Ainsi, l’adoption de la dématérialisation des timbres fiscaux, est déterminée par la position sociale de l’individu et de ses capacités d’utilisation technologique. Un citoyen qui dispose de capitaux culturel et économique adoptera plus vite la plateforme du e-timbre contrairement à celui qui n’a ni les connaissances et ni les moyens financiers d’utilisation de la plateforme. Ici, les usagers préfèrent contourner le e-timbre fiscal au regard des contraintes évoquées.

En outre, parmi les personnes interrogées, 35% préfèrent légaliser leurs documents dans les arrondissements pour différentes raisons. Comme l’indique le graphique 1 ci-dessous, les difficultés d’accès (43%), la facilité de légaliser à la mairie (31,4%) expliquent principalement ce recours aux légalisations municipales.

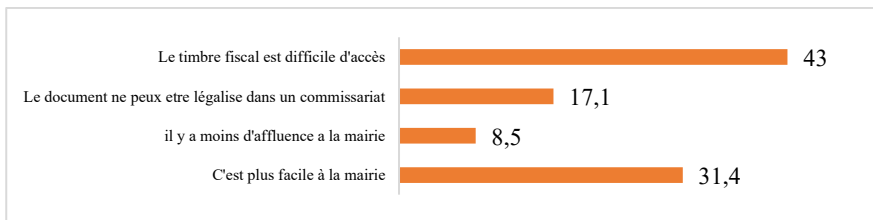


Figure 1: raisons des recours aux légalisations municipales

Source : données de terrain, novembre 2024-mai 2025

De ce qui vient d’être exposé, l’on note une convergence avec les données qualitatives. Au niveau des arrondissements, de 2022 à 2024,

les recettes issues de la vente des timbres communaux ont augmenté. A en croire les services de légalisation au niveau des arrondissements, « à l'approche de la préparation des dossiers des examens scolaires, beaucoup d'élèves ne maîtrisant pas le système de e-timbre sont massivement orientés vers les mairies des arrondissements pour les légalisations ». Ce qui traduit le contournement du e-timbre fiscal en faveur du timbre communal physique. Face aux difficultés d'accès et d'utilisation du timbre numérique, les agents sociaux réaménagent leurs possibilités pour amoindrir les difficultés. Les entretiens avec les agents communaux montrent une réadaptation des choix des usagers. En effet, la rupture des timbres fiscaux a d'abord commencé en 2022 avec les quotités de 200 f, 400f et les usagers se sont intéressés aux quotités 100f qui ne sortaient pas. Ensuite en 2023 la rupture s'est étendue sur les quotités de 100f, 200f, 400f. En 2024, une petite quantité des nouveaux timbres de 200f a été distribuée dans les mairies mais, qui a vite été épuisée. A la date du 11 avril 2025, pendant l'enquête, la rupture portait sur les quotités de 100f, 200f, 400f, 500f, 5000f. Il ne restait en stock que les quotités de 1000 f.

Comme le montre les données, avant la rupture du timbre physique, les quotités de 100F n'étaient pas demandées, sinon faiblement par les usagers. Avec la rupture, ces derniers ont commencé non pas à acquérir le e-timbre mais à demander les quotités physiques de 100F ou le timbre communal qui coûte au moins 300F.

Les données montrent une tentative de contournement de l'innovation, en accroissant la demande des timbres numériques. Ce contournement peut s'expliquer par la diffusion des innovations de Rogers (2003). En effet, pour expliciter la diffusion de l'innovation, Rogers va utiliser les caractéristiques tels que l'avantage relatif, la compatibilité, la complexité et la possibilité d'essai. Les tentatives de contournement du e-timbre qu'on observe chez les usagers à Ouagadougou s'inscrivent dans cette dynamique. Si le e-timbre implique un changement profond notamment par la numérisation du processus et la nécessité de nouvelles compétences numériques, son adoption peut s'avérer plus difficile pour certains usagers. Le timbre communal constitue dans ce sens une alternative pour l'utilisateur. De l'enquête avec les services de légalisation des commissariats d'arrondissement, les hésitations d'adoption de la plateforme ou d'utilisation du e-timbre s'expliquent par le ralentissement de l'offre de la légalisation. Tous les interviewés reconnaissent la lenteur dans la procédure de légalisation avec e-timbre. La prestation peut être ainsi, perçue par les usagers comme exaspérante.

L'introduction du e-timbre dans les services de légalisation rend complexe et prolonge le temps d'attente des demandeurs de service. Les agents en charge des légalisations s'accordent à indiquer qu'avec ce nouveau système, la légalisation se complexifie en raison de la procédure de légalisation avec ce dispositif, comme en témoigne un policier :

Il faut dire avant tout que nous avons des agents oblitérateurs et des agents vérificateurs. Le timbre est d'abord acheté par l'utilisateur et qui par la suite, reporte le numéro du timbre sur son document. Une fois que cela est fait, nous ; en tant qu'agents, nous passons à la vérification des timbres. Pour ce qui est de la vérification, nous avons deux possibilités : par scannage du code QR ou par manuel en reportant les 12 chiffres dans l'appareil. Seulement que cette dernière méthode est complexe car elle demande plus de temps. C'est pourquoi, on l'utilise rarement sauf au cas où le code QR n'est pas bien visible pour scanner. En ce qui concerne le report des timbres sur les documents, c'est nous qui étions censés reporter les numéros des timbres sur les documents de l'utilisateur. Etant donné que nous, on n'arrive pas à le faire au regard du monde que nous recevons à chaque fois, c'est pour cela on les fait reporter par eux même pour que nous puissions gagner un peu en temps. De plus, pour ce qui est de l'oblitération des timbres, il y a un numéro qui apparait à chaque fois que le timbre est oblitéré. Normalement, ce numéro devrait être reporté sur le document de l'utilisateur. Mais compte tenu du temps, on n'arrive pas à le faire (Entretien avec un policier chargé de la légalisation).

Aussi, de ceux qui connaissent la plateforme e-timbre, seulement 13,6% y sont inscrits. L'impact positif de la dématérialisation des timbres fiscaux n'est pas perçu par bon nombre de personnes. C'est pourquoi, 73,3% affirment que la dématérialisation n'a pas amélioré leur expérience dans l'utilisation des timbres fiscaux. Les entretiens montrent que tous les interviewés ont fait l'expérience du e-timbre. Les revendeurs ont acquis des connaissances dans la manipulation du e-timbre à travers leurs pairs alors que les anciens vendeurs (généralement) plus âgés éprouvent des difficultés à s'adapter à ce nouveau dispositif.

Quand bien même les personnes interrogées ont éprouvé des difficultés dans leur contact avec le timbre numérique, il convient, du point de vue de la théorie de la diffusion des innovations de Rogers de considérer que la technologie est adoptée par contrainte à travers la création de la pénurie des timbres fiscaux. L'adoption dans ce cadre ne résulte pas

d'une adhésion faite par conviction, ce qui révèle un décalage numérique en contexte de faible littératie technologique.

2.4. Les avantages de l'adoption du timbre numérique

En dépit des difficultés mentionnées par les participants dans l'utilisation du timbre numérique, il faut noter que de nombreuses personnes estiment énormes, les avantages de la digitalisation des timbres fiscaux, sachant qu'une personne avait la possibilité d'énumérer plusieurs avantages. Ainsi le gain de temps apparaît 236 fois, la réduction des coûts 174 fois et la facilité d'accès 104 fois. Autrement dit, le gain de temps, la réduction des frais et la disponibilité de la plateforme e-timbre toutes les heures, tous les jours, sont les privilèges du e-timbre, comme le montre le graphique 2.

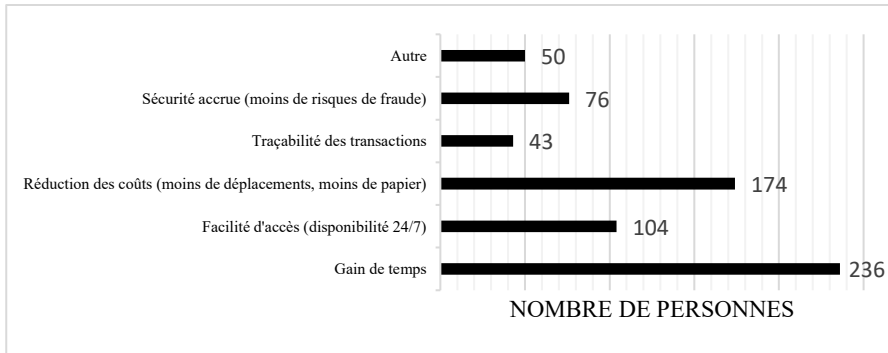


Figure 2: les avantages perçus du e-timbre

Source : données de terrain, novembre 2024-mai 2025

Des entretiens avec les agents du service des légalisations dans les commissariats, la dématérialisation des timbres fiscaux procure divers avantages. Du point de vue de la fraude, « Avec les timbres numériques, on arrive à minimiser la fraude des timbres. En plus avec ces timbres, après avoir utilisé, il est possible de vérifier à tout moment en cas de problème », estime un policier. Cette dimension des avantages est rendue pertinente car Benazzou et Ettahiri (2021) notaient que l'avantage des timbres fiscaux numériques réside dans la réduction des fraudes et permet d'accroître les recettes publiques.

De plus, « puisqu'avec ce nouveau système, quand on utilise un timbre, lorsque tu rentres dans le système numérique de fonctionnement du e-timbre, c'est préciser : la date, le jour, qui a oblitéré le timbre et c'était pour quoi ». Lorsque les fraudes sont minimisées « ça permet de rentabiliser les comptes de l'État et pour cela, nous en tant qu'agents,

on ne peut que se mettre à la tâche ». D'autres avantages sont légion. L'avènement des timbres numériques évite « la manipulation de l'argent par les agents », permet « la centralisation des fonds et la disponibilité des données en temps réel ».

En revanche les revendeurs évoquent rarement des bénéfices en lien avec le e-timbre. Si certains affirment que le e-timbre présente un accès rapide en cas de pénurie comme l'affirme ce revendeur : « c'est ça qui était avantageux pour les gens », il demeure que cette perception est globalement niée. Pour ces derniers, ces bénéfices sont en étroite relation avec la mise à disposition d'une infrastructure idéale. L'on se situe dans une ambivalence typique des modernisations imposées, qui sous-entend une inadaptation de la modernisation au contexte local, rendant les avantages théoriques inaccessibles et renforçant le doute envers l'innovation.

Ces résultats qui présentent les avantages des timbres numériques vont dans le sens de la littérature. Du point de vue économique, la numérisation de l'économie favorise l'émergence et la diffusion d'innovations dans divers secteurs tels que le commerce, l'agriculture, les services financiers et le transport, ainsi que la modernisation des administrations publiques. Cela pourrait révolutionner les échanges économiques et stimuler la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté (J. Cariolle *et al.*, 2018 ; Cariolle *et al.*, 2017 ; Banque Mondiale, 2016 ; Hjort et Poulsen, 2016 ; Andrianaivo et Kpodr, 2011).

2.5- Une innovation perçue comme contrainte

Dans l'utilisation du e-timbre, 72,8% affirment n'avoir pas rencontré des difficultés contre 22%. Même si la majorité des utilisateurs du e-timbre n'éprouvent aucune difficulté, 85,4% pensent que la dématérialisation du timbre marginalise une certaine catégorie de la population telle que les personnes non scolarisées et les personnes n'ayant pas accès à l'internet. Les données montrent que 47,4% des personnes non scolarisées sont exclues. Ce résultat a nécessité la mesure de la corrélation, niveau d'instruction et lieux d'obtention du e-timbre, sachant que les revendeurs restent le lieu par excellence d'acquisition du e-timbre (56,5%) quel que soit le niveau d'instruction. Il apparaît ainsi du tableau 3 que 25,6% et 11,5% de ceux qui l'ont acheté en ligne ont respectivement le niveau supérieur et secondaire. Ce résultat s'inscrit non seulement dans l'assise théorique de la théorie de champs, mais se conforte également par les travaux de M. Hlatshwayo (2022),

qui indique que les défis sociaux et infrastructurels auxquels sont confrontés les pays africains, freinent la digitalisation, en particulier dans le secteur de l'éducation. La fracture numérique est exacerbée par des problèmes socio-économiques, un manque d'infrastructures numériques, une connectivité internet inconstante, ainsi que des coûts élevés pour l'électricité et les données mobiles. Le niveau d'instruction et le lieu d'achat du e-timbre sont présentés dans le tableau n°3.

Tableau 3: niveau d'instruction et lieu d'achat du e-timbre

Niveau d'instruction	Lieu d'achat du e-timbre utilisé	
	Achat chez un revendeur	Achat en ligne
Aucun	9 (37,50%)	-
Primaire	22(62,90%)	-
Secondaire	58 (60,40%)	11 (11,50%)
Supérieur	140 (56,00%)	64 (25,60%)
Total	229 (56,50%)	78 (19,30%)

Sources : données de terrain, novembre 2024-mai 2025

Il est alors établi que plus le niveau d'éducation est élevé, plus les individus sont susceptibles d'acheter leurs timbres en ligne. Ce résultat est confirmé par le test du khi-carré, révélant un effet significatif avec une association faible (v de cramer=0,196). Le niveau d'instruction influence le lieu d'achat du timbre mais, il n'est pas un facteur exclusif.

Outre l'inaccessibilité de la plateforme, les personnes interrogées ont reconnu qu'il existe plusieurs autres difficultés parmi lesquelles l'instabilité de la plateforme liée à des problèmes techniques (77,5%) et les dépenses supplémentaires que celle-ci entraîne (27%). Les difficultés d'utilisation du e-timbre apparaissent dans la figure n°3 ci-dessous.

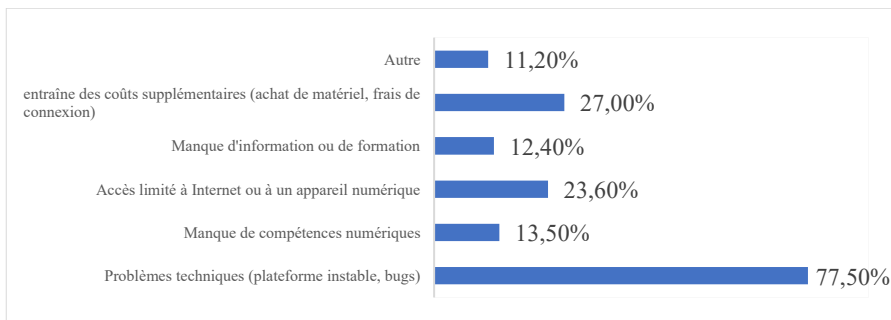


Figure 3: Difficultés d'utilisation rencontrées

Source : données de terrain, novembre 2024-mai 2025

Les données qualitatives montrent que des difficultés subsistent dans la mise en œuvre de la dématérialisation des timbres fiscaux. La difficulté récurrente dans tous les commissariats est le problème de réseau. L'entretien avec des agents de police d'un commissariat à Ouagadougou révèle cette difficulté :

nous avons très souvent le problème de réseau qui se pose à notre niveau. Pourtant, pour oblitérer un timbre, s'il n'y a pas de réseau ça ne marche pas. Donc on est parfois obligé de dire aux usagers de venir avec des timbres physiques pour qu'on puisse certifier leurs documents. Puisque, si on les laisse venir avec les timbres numériques, on rencontre souvent des difficultés tels que : des timbres déjà utilisés dans d'autres services, des timbres expirés ou des timbres mal imprimés qui empêchent de pouvoir bien scanner. En plus, avec les timbres numériques, si certains revendeurs aussi apprennent qu'il y a problème de réseau, ils peuvent imprimer des timbres déjà vendus ou expirés pour revendre encore. Voilà pourquoi, on préfère les timbres physiques que les timbres numériques.

Outre le problème de réseau, il faut questionner le matériel utilisé dans le travail de vérification et d'oblitération des timbres fiscaux numériques. Un policier s'exprime à ce propos :

nous n'avons pas toutes les applications dans les téléphones. Par exemple, pour l'application de 500f là, nous n'avons pas. Pourtant, il y a des usagers qui viennent avec un besoin qui demande l'usage de ce timbre. Dans ce genre de situation, il est obligé d'envoyer un timbre physique pour que nous puissions le faire. Ce qui fait que nous sommes limités à rendre certains services à nos usagers avec les timbres numériques du fait que toutes les applications des timbres ne sont pas installées... ce n'est pas tous les services qui ont le matériel pour l'usage des timbres numériques. Du coup, lorsqu'un usager légalise ses documents dans un commissariat quelconque où le timbre numérique est utilisé et que par hasard il se retrouve dans une localité où ce timbre n'est pas utilisé, c'est-à-dire dans un service où ils n'ont pas le matériel, pour vérifier l'authenticité des timbres utilisés, ils refusent souvent d'accepter leurs documents. Donc certains services ne reconnaissent pas le timbre numérique si ce n'est pas le timbre physique.

Des difficultés non moins importantes apparaissent dans la dématérialisation des timbres. « Il y a le problème de doublage que nous

rencontrons. C'est-à-dire qu'on rencontre souvent des timbres déjà oblitérés ». Cet écueil se pose avec acuité et conduit bien souvent « les usagers à légaliser leurs papiers à la mairie », foi d'un agent du service des légalisations au sein des arrondissements. Des problèmes liés au doublage des timbres apparaissent des difficultés liées aux unités mobiles et partant du *wifi*. « Pour le tout début, on a commencé avec nos propres appareils et donc à nos propres frais ... C'est après cela qu'ils ont envoyé les trois appareils et chaque mois il chargent des unités », décrit un agent de police. A propos des unités,

c'est un autre ministère qui gère le coté téléphones et unités. Ce ministère est celui des impôts. Donc pour relayer le message de difficultés que nous rencontrons, c'est tout un problème car nous, on transmet à notre hiérarchie et lui aussi il transmet à qui de droit. Donc il y a trop de protocole à suivre et pour finir on ne sait même pas si l'information les parviennent (agent du service de légalisation dans un commissariat).

L'implémentation de la dématérialisation des timbres fiscaux demeure un défi. Les contraintes sont nombreuses. Dans une publication sur Facebook en date du 16 septembre 2025, les commentaires des utilisateurs sont révélateurs des problèmes rencontrés, surtout la connexion pour oblitérer lesdits timbres numériques. Sur le temps mis pour la légalisation des documents, une voix s'élève,

vraiment, c'est un cri de cœur. Façon j'ai souffert pour cette question de timbres ce n'est pas la peine, et jusqu'à présent numérique pour avoir ce timbre c'est la croix et la bannière. Même timbre numérique il faut prendre une journée au commissariat pour égaliser tes documents. On va où avec cette innovation qui fait souffrir les gens.

Dans la même lancée, un autre commente : « franchement, il faut qu'une solution soit trouvée. Sinon des gens ont raté des opportunités comme ça à cause de réseau. Franchement, ça fait mal ». Les contraintes observées dans l'utilisation du e-timbre corroborent l'analyse de Rogers (2003). Si l'innovation est perçue comme difficile à implémenter au regard des barrières linguistiques et techniques, les usagers auraient tendance à l'éviter ou le contourner.

Du point de vue des revendeurs, la mise en circulation du timbre numérique accentue leur précarité financière. En effet, les entretiens avec ce groupe fait ressortir la transformation d'un commerce stable en sources de pertes. Ces pertes sont occasionnées par les impressions et

rejets. Aussi, ils affirment qu'ils ont rencontré des mésaventures lors des achats : « Tu paies 50 000f et ça vient 25 000f » ou de volume en baisse « mon volume a diminué, ça a affecté négativement mon activité ». Des achats sont également faits sans parvenir à télécharger les timbres et sans être systématiquement et intégralement remboursés. Ainsi, la dématérialisation qui devrait rationaliser, désenchanter le secteur informel.

Ces différentes expériences en lien avec le contexte global de l'Afrique avaient guidé les résultats de C. Duarte (2021) soulignant qu'en Afrique, l'accès à Internet ne suffit pas à garantir une transformation numérique efficace. Elle met en avant d'autres besoins fondamentaux, tels que l'électricité, l'alphabétisation et l'inclusion financière. De plus, de nombreux Africains sont confrontés à des problèmes urgents comme les conflits et l'insécurité alimentaire, ce qui les détourne des solutions numériques. La pandémie de COVID-19 a aggravé cette situation en rendant de nombreux services accessibles uniquement en ligne. En conséquence, ceux qui manquent d'accès aux technologies numériques risquent d'être toujours laissés pour compte, renforçant ainsi les inégalités, d'où une prise de conscience des dirigeants africains sur l'importance de l'accès aux technologies est nécessaire pour l'inclusion socioéconomique et pour favoriser le développement.

2.6- Défiance et légitimité institutionnelle

L'adhésion de la population au système du e-timbre n'est pas totale pour diverses raisons, notamment le manque de confiance. Les personnes interrogées ont partiellement confiance au e-timbre (34,8%). Confiantes ou sceptiques, 50,6% des personnes interrogées reconnaissent que le e-timbre est une amélioration par rapport au système traditionnel même si 63,5% préfèrent toujours le timbre physique. Le graphique n°4 ci-dessous présente les préférences entre le timbre numérique et le timbre physique

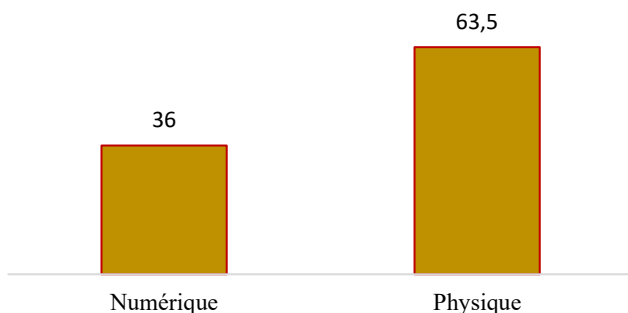


Figure 4: préférences entre timbre numérique et timbre physique

Sources : données de terrain, novembre 2024-mai 2025

Comme l'indiquent les données dans l'ensemble, les populations ont une faible préférence pour le timbre numérique à tous les niveaux. Les personnes de niveau inférieur jusqu'au secondaire ont une préférence plus prononcée pour le timbre physique. Pour le timbre numérique, il existe une tolérance chez les personnes ayant au moins le niveau secondaire. Le test du Khi-carré de Pearson donne $p < 0,001$, confirmant ainsi l'existence d'une relation statistiquement significative bien que l'association soit faible à modérée. La désagrégation selon le sexe quant à elle ne montre pas de relation statistiquement significative.

Les données issues de l'entretien montrent également que la population éprouve des difficultés dans l'utilisation du timbre numérique, toute chose qui justifie leur engouement pour les timbres communaux. Toutefois, les agents de police chargés de la légalisation des documents, en dépit des difficultés rencontrés affirment « ... ça permet de rentabiliser les comptes de l'État et pour cela, nous en tant qu'agents, on ne peut que se mettre à la tâche ».

De même le manque de réseau engendrant des difficultés d'offre de service, remet en même temps en cause la confiance des usagers envers l'administration. De ce point de vue, une réaction sur les réseaux sociaux note :

tu pars au commissariat pour légaliser tes documents ils disent y'a pas réseau pour le timbre numérique, tu sors un peu découragé et c'est là tu vois les gens groupés juste à côté du commissariat. Tu demandes, c'est un monsieur qui a des timbres physiques en vente, tu dis Dieu merci. Mais à ta grande surprise le timbre de 200francs coûte 750f à 1000f, à prendre ou à laisser. Tu te

regardes, tu regardes ton avenir, tu sers les dents et résout ton problème. Maintenant si les timbres physiques existent toujours, pourquoi c'est certains agents des impôts et les revendeurs qui ont le tuyau ? Pourquoi ne pas modifier le système pour que le scannage puisse se faire sans réseau ? Que les autorités trouvent une solution à ce problème de timbre qui traîne depuis des années (anonyme, publication sur face book).

Ce discours non seulement est révélateur de la problématique de confiance qui existe, mais aussi du désir de profit que des agents sociaux mettent en place afin de profiter du développement de la numérisation du timbre fiscal à des fins individuelles. Ces derniers contribueraient à la pénurie du timbre physique pour poser avec acuité le besoin, et rendre forte la demande. Cette stratégie permet de renchérir les coûts d'acquisition du timbre physique mais en même temps, elle force l'adoption du timbre numérique.

Si les usagers recourent aux marchands se trouvant aux alentours des lieux de légalisation, il convient de noter que les interactions mettent en exergue une dynamique de défiance mutuelle, où le revendeur est "pris en sandwich" entre État et usagers. Les usagers formulent sans cesse des plaintes selon les revendeurs « les clients se plaignent parce qu'ils n'ont pas le choix » affirme un revendeur. Les revendeurs évoquent des risques d'accusation d'escroquerie lorsque le timbre est rejeté : « Il va venir dire que tu lui as donné des faux timbres ». Pour résoudre le conflit, le revendeur se doit de changer le timbre avec toutes les conséquences que cela pourrait comporter. Ces données illustrent la mise en relation de revendeurs et de clients où le seul bien en partage est la précarité d'où émergent des tensions et des solidarités. La dématérialisation de ce point de vue fragilise les liens sociaux informels, caractéristiques des marchés burkinabè.

2.5- Des spéculations pour une acceptabilité du e-timbre

Pour une utilisation massive, une adhésion totale de la population au processus de digitalisation du timbre numérique, les personnes interrogées ont formulé quelques suggestions ; améliorer et informer les utilisateurs, faciliter d'accessibilité en intégrant les langues locales ; réduire les coûts de connexion internet. Le graphique 5 ci-dessous résume les recommandations des personnes interrogées.

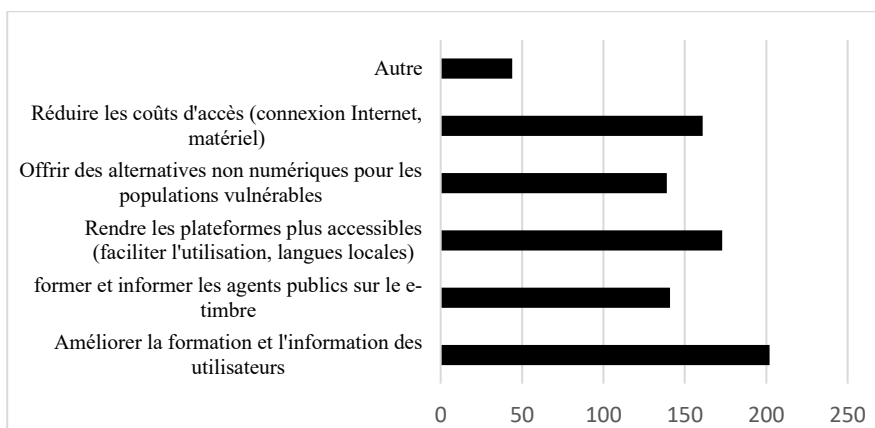


Figure 5: spéculation pour une adhésion au e-timbre

Sources : données de terrain, novembre 2024-mai 2025

Les entretiens avec les agents du service de légalisation au niveau des mairies et des commissariats d'arrondissements formulent des perspectives pour l'opérationnalisation des timbres numériques. Au niveau des mairies, il faut une « implémentation progressive tout en combinant le numérique au physique afin de préparer conséquemment les masses à l'usage du numérique ». Aussi, « investir des commissariats pilotes pour la mise en œuvre de cette innovation avant de l'étendre à tous les commissariats tout en veillant à la qualité de la connexion ». Ces propositions vont dans le sens de l'explication soutenue par Rogers (2003) sur la diffusion des innovations. Cette théorie postule que dans un contexte social déterminé, l'introduction d'une innovation, qu'il s'agisse d'une idée, d'un comportement, d'un produit ou d'une technologie s'effectue de manière progressive. En effet, l'adoption n'est ni simultanée, ni homogène : certains individus se montrent précoces dans l'appropriation de la nouveauté, tandis que d'autres y adhèrent plus tardivement. (N. J. Gué, 2019).

Dans les commissariats d'arrondissements, on embouche la même trompette tout en introduisant quelques nuances. Pour les agents de la police, il faut « renforcer les ressources humaines et les équipements en matériel ». Par ailleurs, « une étroite communication entre les services d'oblitération des timbres fiscaux et les services du ministère en charge des finances est nécessaire pour l'atteinte des objectifs ». Dans la même veine, ils suggèrent :

Il faut encore mûrir la réflexion pour améliorer ce qui est déjà fait, voir ce qui nous arrange, tenir compte du contexte de notre pays.

Puisque dans notre pays, il y a des provinces même qui n'ont pas de réseau. Dans ces localités-là, s'ils n'ont pas les timbres qu'on colle là ils vont faire comment ? Faire en sorte que les timbres soient collés avec un bon système de vérification et de fonctionnement où on ne peut pas falsifier les timbres. Faire un système où on n'a pas besoin de connexion par exemple. Faire en sorte que les timbres soient disponibles et accessibles à tout le monde. Je dis ça, parce qu'avec ce nouveau système, c'est difficile pour ceux qui ne sont pas scolarisés, ceux qui ne savent pas manipuler le téléphone et ceux qui n'ont même pas d'appareil d'avoir accès. En plus, il y a des spéculations, des hausses des prix pas possibles. Par exemple quand vous voulez payer les timbres qu'on colle là, on peut vous parler de 600f pourtant c'est des timbres de 200f. Il y a des moments jusqu'à 1000f même.

La rapidité des évolutions technologiques représente un défi pour la gouvernance au Sahel. Relativement à cette situation et pour une acceptabilité de la digitalisation de façon générale en Afrique, les gouvernements doivent adopter de manière proactive de nouvelles technologies et adapter leurs politiques aux besoins des citoyens. Cela nécessite des investissements dans des technologies émergentes et le développement de capacités internes pour gérer les transformations. La mise en place de mécanismes d'évaluation continue et d'apprentissage permettra aux gouvernements de s'ajuster rapidement aux réalités numériques et de maximiser l'impact de leurs initiatives de digitalisation (M. Gouroubera, 2025).

Conclusion

Cette recherche portant sur les innovations numériques avait pour objectif d'appréhender les opportunités et les contraintes de la dématérialisation des timbres fiscaux. Elle a permis d'appréhender à l'aune de la théorie des champs sociaux et de la théorie de la diffusion des innovations, que l'innovation numérique publique est un facteur de création de marges sociales et d'affermissement des inégalités d'accès au service public. Les résultats présentent le e-timbre fiscal comme une innovation permettant au Burkina Faso de disposer des timbres et d'éviter parfois les ruptures. En sus, la dématérialisation offre l'opportunité de lutter contre la fraude et de renflouer les caisses de l'Etat. Cependant, force est de constater que des obstacles annihilent l'opérationnalisation de l'innovation. Au nombre de ceux-ci, figurent la précarité de la connexion internet, les longs temps d'obsolescence des timbres, l'insuffisance des ressources humaines et logistiques. Ces

obstacles n'ont pas une signification identique pour les citoyens. Pendant que les usagers des services publics dotés d'un fort capital culturel se réjouissent de l'amélioration de l'accès au service dématérialisé des timbres fiscaux, ceux ne possédant qu'un faible capital culturel se retrouvent exclus de ce système innovant. Ces résultats permettent ainsi de notifier le manque de prise en compte des capitaux de la population en général dans le contexte des pays caractérisés comme étant d'économies faibles. Un hiatus émerge alors entre la structure générale de la population marquée par une faible scolarisation des populations et le développement des innovations. Ces innovations traitent indistinctement les particularités créant des marginalités dans l'accès au service publique. Aussi, les pouvoirs publics promeuvent-elles, les innovations numériques publiques dans le cadre du e-timbre à travers la création de la rareté, augmentant la valeur d'usage du timbre numérique. Entre faible capital culturel et renchérissement de la valeur d'usage des timbres physiques (inclusifs), les marges urbaines s'affermissent, renforçant les inégalités d'accès au service public d'une part et d'autre, l'on assiste à la fabrique de rationalités exploitant les détenteurs du faible capital pour le renforcement d'une distinction sociale. Du reste, les résultats suggèrent l'accroissement en ressources logistiques et humaines, la réduction du coût d'accès à l'internet, la combinaison du numérique et du non numérique, le renforcement de la connexion. L'engagement de tous les acteurs est tributaire de la réussite de l'opérationnalisation des timbres fiscaux numériques au Burkina Faso.

Références bibliographiques

- Abdelbaki Noureddine & Oiskhine Abderrahim (2024). Le rôle de la digitalisation dans la finance islamique au Maroc. Dans Mustapha. Bengrich, Abdelkbir. Elouidani, Rania. Elouidani, & Ahmed. Outouzzalt, *Numérisation et durabilité. vers une économie responsable et innovante* (pp. 48-62). Rabat: Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales. Agadir.
- Abdychev Aidar, Cangul Mehmet, Diouf Mame, Astou Esham, Nadia Gupta, Pranav Kumar., Li Yiruo., . . . Woldemichael Marta Tesfaye. (2020). *La transformation numérique en Afrique subsaharienne*. Washington: Fonds Monétaire International.

- Andrianaivo Mihasonirina. & Kpodar Kangni. (2011). *ICT, financial inclusion, and growth evidence from African countries*. Washington: International Monetary Fund .
- Aurélié Dudézert. (2018). *La Transformation digitale des entreprises*, Paris, La Découverte, coll. Repères.
- Banque Mondiale. (2016). *Rapport sur le Développement dans le Monde 2016. Les dividendes du numérique*. Washington: Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale.
- Battisti Enrico., Alfiero Simona., & Leonidou Erasmia. (2022). Remote working and digital transformation during the COVID-19 pandemic: Economic–financial impacts and psychological drivers for employees. *Journal of Business Research*, 147, 113-131. <https://doi.org/10.1016/j.jbusres.2022.06.010>, consulté en ligne le 25/10/2025.
- Benazzou Lotfi & Ettahiri Lahcen. (2022). Impact de la transformation digitale sur la performance de l'administration fiscale au Maroc : cas de la mobilisation des recettes fiscales. *Revue Française d'Economie et de Gestion, Volume 3, Numéro 4*, pp. 128-152.
- Bernard Anne., & Lefèvre Pierre. (2020). "Usagers et dématérialisation : une satisfaction en hausse ?" *Revue de l'Administration*.
- Cariolle Joël., Goujon Michaël., & Guillaumont Patrick. (2015). Has structural economic vulnerability decreased in Least Developed Countries? Lessons drawn from retrospective indices. *Working Paper. Development indicators*, pp. 1-32, <https://shs.hal.science/halshs-01109838>, consulté en ligne le 09/10/2025.
- Dony Sébastien., & Maurel Christophe. (2022). La digitalisation, un levier de gestion de l'austérité dans les collectivités locales ? *Gestion et management public, 2(10)*, pp. 9-31, <https://shs.cairn.info/revue-gestion-et-management-public-2022-2-page-9?lang=fr>, consulté le 17/10/2025.
- Duarte Cristina. (2021). L'Afrique passe au numérique. *Finances et Développement*, pp. 18-20.

- Ettahiri Lotfi., & Benazzou, Lahcen. (2022). La digitalisation au service de la performance de l'administration fiscale au Maroc : cas de la mobilisation des recettes fiscales. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, Volume 3, Issue 2-1, pp. 120-136.
- Friedrich, Teresa. Sophie., & Vicari, Basha. (2023). The Digitalization Boost of the Covid-19 Pandemic and Changes in Job Quality. *Social Inclusion*, 11(4), 274-286. <https://doi.org/10.17645/si.v11i4.7082>, consulté en ligne le 25/10/2025
- Gouroubera, Mori. (2025). *Gouvernance et la digitalisation au Sahel*. New Delhi: Global Development Network.
- Gue Nessenindoa Julienne. (2019). *Plateforme multi-acteurs et système d'innovation agricole : étude de cas sur le système semencier dans la commune de Pouni au Burkina Faso*. Ouagadougou: Université Joseph Ki-Zerbo.
- Hjort Jonas., & Poulsen Jonas. (2017). *The arrival of fast internet and employment in africa*. Cambridge: National Bureau Of Economic Research.
- Hlatshwayo Mondli. (2022). La digitalisation dans l'éducation : mettre l'éducation des adultes en débat. *Note d'orientation. Le Journal MOJA pour l'Education des Adultes: Numéro 1*, pp. 49-53.
- Kudyba Stephan. (2020). COVID-19 and the Acceleration of Digital Transformation and the Future of Work. *Journal of Information Technology Case and Application Research*, 22(4), 225-232. <https://doi.org/10.1080/10580530.2020.1818903>, consulté en ligne le 25/10/2025.
- Li Longji., Medici Andrea., Shibata Ippei., & Soh Jiaming. (2023). How Pandemic Accelerated Digital Transformation in Advanced Economies. *IMF Blogs*. <https://www.imf.org/en/Blogs/Articles/2023/01/25/how-pandemic-accelerated-digital-transformation-in-advanced-economies>, consulté en ligne le 25/10/2025.
- Ministère du développement de l'économie numérique. (2018). *Plan d'action de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique 2018-2020*. Ouagadougou: MDENP.

Mirrlees, J. A. (1971). An Exploration in the Theory of Optimum Income Taxation. *Review of Economic Studies*, 38 (2), pp. 175–208, <https://www.researchgate.net/publication/4781989>, consulté en ligne le 17/10/2025.

MTDPCE. (2023). *Cadre politique de réinstallation du projet d'accélération de la transformation digitale au Burkina Faso*. Ouagadougou: MTDPCÉ.

OECD. (2021). *Teleworking in the COVID-19 pandemic: Trends and prospects*. OECD Policy Responses to Coronavirus (COVID-19). <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/teleworking-in-the-covid-19-pandemic-trends-and-prospects-33d5325a/>, consulté en ligne le 25/10/2025

Ouédraogo Sylvestre. (2003). Les technologies de l'information au Burkina Faso : une course de fond. *Annuaire suisse de politique de développement*, 22-2, pp. 77-79, <http://journals.openedition.org/aspd/547>, consulté en ligne le 06/03/2025.

Saghir Fatima Zohra., & Bencheich El Ayachi. (2024). L'impact de la digitalisation et de la technologie de l'information sur l'amélioration de la performance des établissements de sante au Maroc. Dans Mustapha. Bengrich, Abdelkbir. Elouidani, Rania. Elouidani, & Ahmed. Outouzzalt, *Numérisation et durabilité. Vers une économie responsable et innovante* (pp. 190-209). Rabat: Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales. Agadir. Maroc.

Mertens Donna Mae. (2009). Transformative paradigm: Mixed methods and social justice. *Journal of Mixed Methods Research*, 3(4), 307–330. <https://doi.org/10.1177/1558689809332797>

Moulin, Jean, & Dupont Claire. (2018). "Efficacité des services publics et dématérialisation." *Journal des Sciences Administratives*.

Sibiri Dirissa. (2023). La problématique de la digitalisation de la gestion foncière et domaniale au Burkina Faso. *Revue Internationale des Sciences de Gestion, Volume 6, Numéro 3*, pp. 699 - 727.

Tianabou Salimatou. (2023, novembre 20). *Burkina/ Digitalisation des services publics : Le timbre digital pour pallier la pénurie du*

timbre physique. Récupéré sur Lefaso.net: <https://lefaso.net/spip.php?article125876>, consulté en ligne le 12/03/2025

Yameogo Samdoubwaoga Roger. (2023). *Digitalisation des services publics et changement organisationnel :une étude du rôle des managers opérationnels dans l'administration publique au Burkina Faso*. Nice: Université Côte d'Azur, Thèse de doctorat en Sciences de Gestion.

Westerman George., Calmèjane Claire., Bonnet Didier., Ferraris Patrick., & McAfee Andrew. (2011). *Digital Transformation: A Road-Map for Billion-Dollar Organizations*. MIT Center for Digital Business and Capgemini Consulting.